



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

BAGNOLS

N° 20

Le 25 février 2019

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 février 2019

Excusé : Jean-Luc RIBOULET.

Absents : William GARENNE, Lydia GIRAUDET.

Secrétaire de séance : Sylvain GOIGOUX.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

I. PROCEDURE DE BIEN SANS MAITRE

Le Conseil municipal décide de lancer la procédure de bien sans maître pour la parcelle cadastrée section YR n° 26 au lieudit « Le Cimetière enragé », parcelle qui intéresse le Centre d'Espaces Naturels d'Auvergne par sa flore, sa faune et ses habitats naturels à préserver.

II. PROJET AIRE DE MOBIL HOMES

Le Conseil municipal donne un avis très favorable au permis d'aménager une aire de mobil homes au lieudit « La Garde » déposé par Monsieur Valéry SERRE, refusé par arrêté préfectoral.

III. FOND DE CONCOURS 2019 POUR LE JARDIN CONSERVATOIRE

Le Conseil municipal refuse de verser le fond de concours demandé par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense pour le financement des frais relatifs au fonctionnement du jardin conservatoire intercommunal d'un montant de 2 398.93 € (correspondant à 50 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2018).

IV. SUBVENTION AU RPI

Le Conseil municipal accorde une aide financière de 1 136 € au RPI Bagnols - Larodde pour l'organisation de la classe de mer de juin 2019.

(Ne participent pas au vote : Philippe CHASSARD - Anne MEUNIER, parents d'élèves).

V. REFERENT FORET

Le Conseil municipal désigne Philippe CHASSARD, référent forêt au service d'animation forestière qui va permettre aux propriétaires forestiers des Communes de Dômes Sancy Artense de bénéficier de conseils gratuits et de réunions d'informations visant à apporter des réponses concrètes à des thématiques forestières aussi variées que le reboisement, la fiscalité ou encore les aides forestières mobilisables dont celles du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

VI. MAINTENANCE MATERIEL INCENDIE

Le Maire est autorisé à signer le contrat de maintenance préventive & corrective pour le matériel d'incendie et de secours des bâtiments communaux avec la Société NMY d'Ussel à compter d'octobre 2019.

VII. DEMANDE D'ACHAT DE VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil municipal émet un avis défavorable à la demande d'achat de Monsieur et Madame Gérard LURMEAU d'un lopin de terre devant leur propriété, s'agissant de voirie communale.

VIII. TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil municipal demande la suppression des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) afin de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2019.

IX. SUBVENTION A L'ASSOCIATION BAGNOLS FETE LE SAINT-NEC

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 500 € à l'association Bagnols fête le Saint-Nec pour 2019.

(Ne participent pas au vote : Philippe CHASSARD - Jean-Louis GOIGOUX - Eric MATHIEU, membres de l'association).

X. QUESTIONS DIVERSES

- 1/ Le Maire fait part au Conseil municipal du courrier envoyé au Président de la Région, au Président du Conseil Départemental et à la SNCF pour demander de remettre l'arrêt de bus Mauriac/Clermont-Ferrand.
- 2/ Changement de la date de la foire primée bovins : Samedi 26 octobre 2019 (suite à un projet de rassemblement de motos sur la Commune le Samedi 19 octobre).
- 3/ Aménagement de locaux pour Madame SIENG, ostéopathe.
- 4/ Accord pour rencontrer le Directeur du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne concernant le projet de parc éolien.

INFORMATIONS DIVERSES

LOCATION TERRAINS COMMUNAUX

Les personnes intéressées par la mise à disposition, par convention précaire, des parcelles cadastrées section AC n° 66 (4 415 m²), section YE n° 2 (3 822 m²), section YE n° 4 en partie (30 073 m²) et section YN n° 127 (6 000 m²) sont invitées à adresser leurs propositions chiffrées en Mairie **avant le 15 avril 2019**.

BILAN DE LA REGIE DU CAMPING MUNICIPAL

REGIES	2018	2017	2016
Emplacements et locations directes	28 603 €	26 646 €	21 473 €
Locations par la Centrale de réservation	31 571 €	34 288 €	28 648 €
Total :	60 174 €	60 934 €	50 121 €

ETAT-CIVIL

Actes **contenus** dans le registre d'**Etat-civil 2018** :

3 naissances : Gaspard BOIVIN – Amaya FOULQUIER – Gabin MADEUF.

2 mariages : Aurélie GUEDIN et Grégoire ROUSSEAUX – Audrey SERRE et David TALABARD.

6 actes de décès : Jean Claude CHRISTIEN – Françoise NAUD – Andrée PETIT Vve CHARBONNEL – Eric RANVIER – Raymonde TALAMY – Marie VERGNE Vve JUILLARD.

En 1968 : 9 naissances – 9 mariages – 11 décès **En 1918** : 20 naissances – 8 mariages – 47 décès.

ELECTIONS

En vue des prochaines **élections européennes**, la date limite des inscriptions est fixée au **Dimanche 31 mars 2019**.

- 1) pour les inscriptions faites en Mairie, le 31 mars étant un dimanche, une permanence sera assurée à la Mairie le **Samedi 30 mars 2019 de 9 à 11 heures**.
- 2) pour les inscriptions faites en ligne, les demandes pourront être déposées jusqu'au **Dimanche 31 mars 2019 à 23 h 59**.

LOGEMENTS LOCATIFS

La Commune peut mettre à disposition 2 appartements :

- Un avec cuisine, séjour, chambre et salle d'eau (loyer de 277 € + 73 € de charges locatives).
 - Un avec kitchenette, séjour, chambre et salle d'eau (loyer de 301.50 € + 32 € de charges locatives).
- S'adresser en Mairie.

CEREMONIE DU 19 MARS

Le **dépôt de gerbe** au monument aux morts aura lieu **Dimanche 24 mars 2019 à 11 heures**. Toute la population est invitée à assister à cette cérémonie.

PERTES DE RECOLTES CAUSEES PAR LA SECHERESSE 2018 SUR LES FOURRAGES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements émis en 2019 au titre des pertes de récoltes engendrées par la sécheresse 2018, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie.

ENQUETES INSEE

La Division des Enquêtes auprès des Ménages de la Direction régionale de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes nous informe de la réalisation d'une ou plusieurs enquête(s) dans la Commune, au cours de l'année 2019. Ces différentes enquêtes ont été reconnues par le Comité National de l'Information Statistique d'intérêt général et de qualité statistique avec un caractère obligatoire.